



ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE PLOUGUERNEAU

Exercices 2013 à 2015

Centre des Finances Publiques de LANNILIS

JUIN 2016

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Cette étude porte sur les exercices 2013 à 2015 et a été réalisée au cours du mois de juin 2016.

Les données utilisées sont issues du seul budget principal de la Commune.

Les comparaisons avec les communes de la même strate démographique sont exprimées en € par habitant (€/hab).

Le nombre d'habitants qui a servi de base à l'ensemble de l'analyse financière est celui présent sur les fiches de situation financière, soit 6 487 habitants sur l'exercice 2015. Les collectivités de référence appartiennent à la strate de 5 000 à 9 999 habitants représentant un panel de 25 communes pour le Département du Finistère, de 79 communes pour la région Bretagne et de 961 communes pour la strate nationale.

Les principales caractéristiques de la Commune

La comptabilité de la commune en 2015 s'organise autour d'un budget principal et de 6 budgets annexes :

- Service Assainissement ;
- Service Eau ;
- Petite enfance ;
- Lotissement Gwelmeur ;
- Lotissement du Hellez ;
- Espace culturel Armorica.

La commune dispose également d'un CCAS non rattaché.

La commune adhère à la Communauté de Communes du Pays des Abers. Ce groupement à fiscalité propre perçoit la totalité de la fiscalité professionnelle unique et la « fiscalité ménage ». La commune pour sa part perçoit uniquement les « taxes ménages », c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

PRINCIPAUX CONSTATS

La situation financière globale de la Commune est fragile. Elle s'améliore néanmoins entre 2014 et 2015. Toutefois, malgré sa diminution entre 2013 et 2015, l'endettement est très élevé.

L'examen des comptes des exercices 2013 à 2015 fait ressortir une hausse des charges réelles de fonctionnement à un rythme bien plus élevé que les produits de même nature. Or, la maîtrise des charges de fonctionnement constitue le principal élément ayant une incidence positive sur la capacité d'autofinancement.

La hausse de la fiscalité compense la baisse du montant de la DGF de la commune de 2013 à 2015. La nouvelle diminution en 2016 puis 2017 de l'enveloppe globale des dotations de l'État imposera probablement à la commune d'utiliser le levier fiscal afin de consolider l'autofinancement.

Sur la période analysée, l'autofinancement net diminue. Il demeure, en 2015, inférieur à ceux des strates de référence. La forte augmentation des charges de personnel pèse négativement sur l'autofinancement.

L'encours de dette a diminué sur la période triennale situant cependant la commune à un niveau d'endettement largement supérieur aux moyennes.

À partir de l'exercice 2013, la commune s'est lancée dans une politique d'équipement très dynamique et fortement subventionnée mais financée significativement par les réserves, en raison de l'absence de recours à l'emprunt.

La possibilité d'augmenter la pression fiscale semble limitée au vu des données socio-démographiques des résidents à l'année, au travers du revenu fiscal moyen par foyer, plutôt défavorables mais aussi en raison de taux d'imposition supérieurs aux moyennes.

Données socio-démographiques 2015	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	6.487 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	3.777			
Part des foyers non imposables	42,2 %	40,0 %	36,5 %	39,7 %
Revenu fiscal moyen par foyer	23.062	24.246	26.281	25.820

La maîtrise de l'évolution des charges, notamment de personnel, une pause dans la politique d'équipement et la poursuite du désendettement paraissent opportunes.

I) LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement est le résultat de la comparaison entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement. Il sert à financer tout ou partie des dépenses d'investissement.

A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement

1°) Les charges de fonctionnement réelles augmentent de + 11,3% sur la période

Elles passent de 5 614 580€ en 2013 à 6 247 579€ en 2015. Sur ce dernier exercice, avec 963€ par habitant, les charges réelles sont nettement supérieures aux moyennes départementale (795€), régionale (872€) mais au-dessous de la nationale (976€).

Les "charges de personnel" et les "achats et charges externes" sont les deux postes les plus importants, représentant respectivement 51,6% et 18,5% des charges de fonctionnement réelles en 2015.

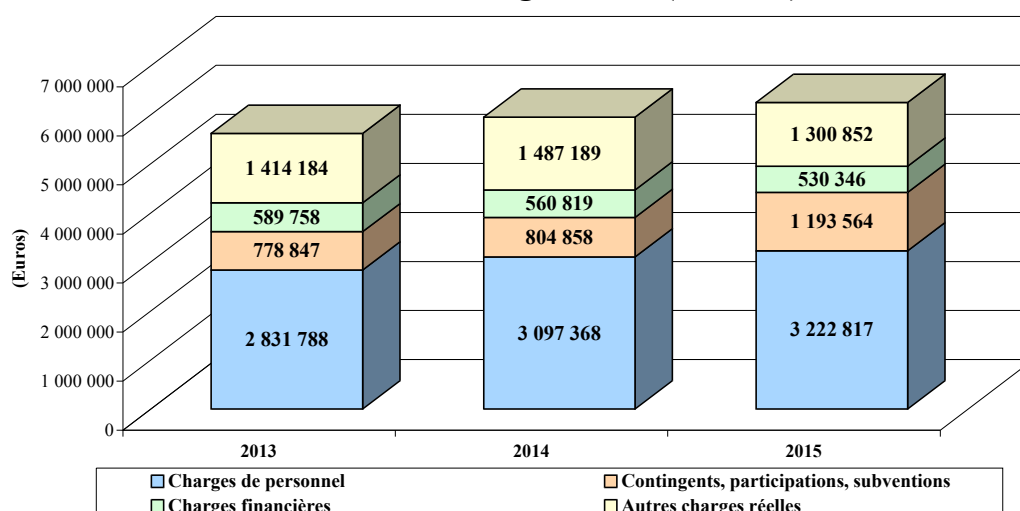
Les charges de personnel augmentent fortement de 13,8 % sur les 3 exercices, passant de 2 831 789€ à 3 222 818€. En fin d'étude, elles sont supérieures aux moyennes puisqu'elles représentent 497€ par habitant pour la commune contre 429€ pour la strate départementale et 459€ pour la strate régionale mais inférieures à la strate nationale (533€).

Les achats et charges externes diminuent nettement sur la période étudiée (- 10,6%), passant de 1 294 848€ à 1 157 379€. En 2015, ils représentent 178€ par habitant pour la commune contre 202€ pour la moyenne départementale, 205€ pour la moyenne régionale et 251€ pour la moyenne nationale.

2013	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Total des charges de fonctionnement = B	5.914.956	906	830	859	1.029
dont : Charges de fonctionnement réelles	5.614.580	860	780	795	948
..... dont : Charges de personnel (montant net)	2.831.789	434	404	422	513
..... Achat et charges externes (montants nets)	1.294.848	198	210	213	264
..... Charges financières	589.758	90	33	36	34
..... Subventions versées	366.422	56	59	64	73
..... Contingents	412.426	63	41	31	33

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Total des charges de fonctionnement = B	6.567.231	1.012	848	946	1.050
dont : Charges de fonctionnement réelles	6.247.579	963	795	872	976
..... dont : Charges de personnel (montant net)	3.222.818	497	429	459	533
..... Achat et charges externes (montants nets)	1.157.379	178	202	205	251
..... Charges financières	530.346	82	30	81	57
..... Subventions versées	777.022	120	62	66	70
..... Contingents	416.542	64	39	29	33

Évolution des charges réelles (montant)



LA RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES

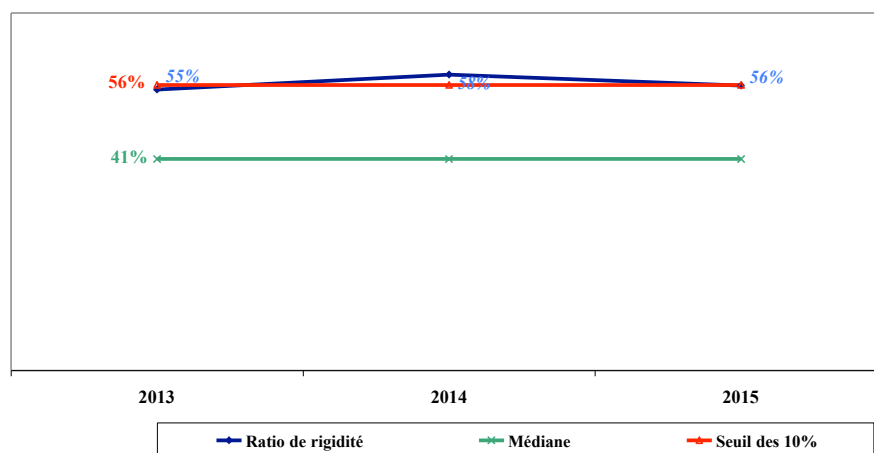
Le ratio est exprimé par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Charges de personnel} + \text{contingents et participations} + \text{intérêts de la dette}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

Ce ratio permet de mesurer la part des produits de fonctionnement consommés par les dépenses incompressibles.

Ratio de rigidité

Couverture des charges (personnel, contingents, intérêts) par les produits



Comparaisons sur le ratio de Rigidité

Le tableau ci-dessous montre que la commune dispose en 2015 d'une part de charges incompressibles correspondant à 56% des produits. Le ratio de rigidité de 2015 se détériore légèrement par rapport à celui de 2013 (55%).

Ce ratio signifie qu'en 2015, 56% des dépenses de fonctionnement sont incompressibles et obligatoires, les moyens d'action sur ces dernières et leur maîtrise échappant sur le court terme à la décision de l'organe délibérant.

rigidité des charges structurelles	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Charges de personnel (montant net)	3222818	497	429	459	533
Charges financières	530346	82	30	81	57
Contingents	416542	64	39	29	33
total charges	4 169 706	643	498	569	623
Produits de fonctionnement réels	7476284	1153	1007	1088	1148
Ratio 2015	56%	56%	49%	52%	54%

Les charges constituant le ratio de rigidité sont nettement supérieures à celles des communes de référence. En revanche, le niveau également supérieur des produits de fonctionnement par rapport aux strates de comparaison améliore le résultat de ce ratio qui reste au final plus dégradé que les moyennes de comparaison.

Le ratio de rigidité est un indicateur intéressant sur la variation de la part des charges incompressibles mais qu'il faut cependant relativiser puisque la gestion en régie directe de nombreux services par le budget principal ou le peu de transferts de charges à la communauté de communes peuvent expliquer des charges supérieures à la moyenne. Ces dernières sont souvent compensées par des produits également supérieurs à la moyenne ou par l'absence d'autres charges n'apparaissant pas dans le ratio de rigidité.

D'autres indicateurs, comme la capacité d'autofinancement, sont plus explicites sur la situation financière réelle des communes.

La commune ne maîtrise pas ses dépenses incompressibles mais perçoit plus de produits de fonctionnement que les moyennes comparables. Elle dispose au final d'une marge de manœuvre moins importante, en terme de ratio, pour les autres dépenses de fonctionnement.

2°) Les produits de fonctionnements réels progressent de 7,24% de 2013 à 2015

Ils passent ainsi de 6 971 447€ en 2013 à 7 476 284€ en 2015. Sur ce dernier exercice, avec 153€/hab, les produits réels sont supérieurs à la moyenne finistérienne (1 007€), bretonne (1 088€) et nationale (1 148€).

Le principal poste de produits de fonctionnement, à savoir les impôts locaux, connaît une augmentation notable de 2013 (3 041 306€) à 2015 (3 248 412€) soit + 6,8%. Sur ce dernier exercice, avec 501€ par habitant, il se situe au-dessus des moyennes départementale (470€), régionale (468€) et nationale (469€).

En revanche, la commune est dotée d'une fiscalité reversée peu élevée provenant de la Communauté de Communes du Pays des Abers, soit + 270 870€ en 2015, représentant 42€ par habitant contre des moyennes supérieures (Bretagne : 123€ et France : 188€). Cette fiscalité reversée correspond aux allocations compensatrices calculées lors du passage à la TP Unique de l'intercommunalité. Le montant versé à la commune 2015 est en augmentation par rapport à celui de 2013 mais inférieur à celui de 2014. Sa variation pourrait provenir principalement d'un nouveau transfert de compétences de la commune vers l'EPCI.

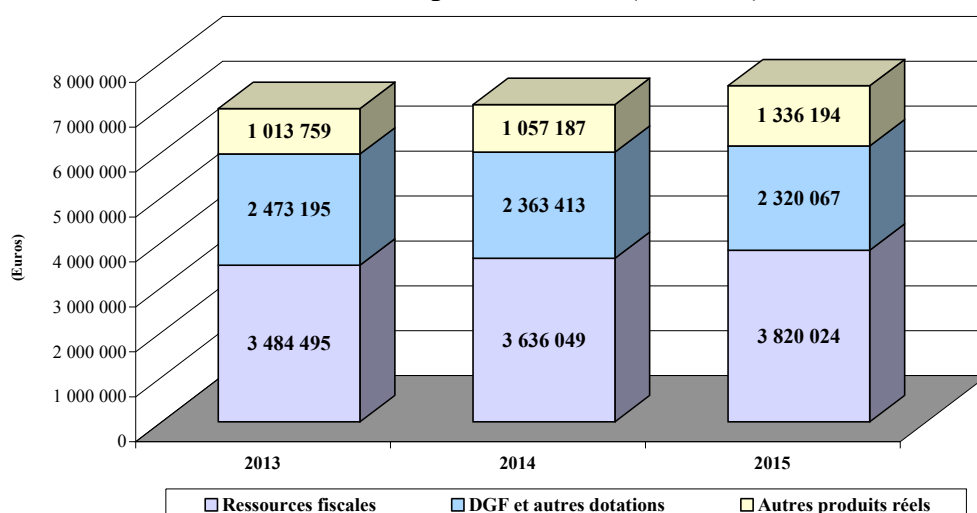
De même, les "Autres impôts et taxes" (taxe sur les pylônes, droit de place, droit de mutation à titre onéreux ...) sont peu élevés sur la commune puisqu'ils représentent 46€/hab contre une moyenne nationale 2015 à 84€/hab.

La fiscalité fait l'objet d'un développement particulier dans le chapitre : « marges de manœuvre »

2013	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	6.987.413	1.071	1.006	1.034	1.166
dont : Produits de fonctionnement réels	6.971.447	1.068	994	1.010	1.129
.....dont : Impôts locaux	3.041.306	466	445	444	447
..... Fiscalité reversée par les GFP	224.789	34	125	124	201
..... Autres impôts et taxes	218.401	33	47	59	79
..... Dotation globale de fonctionnement	1.956.330	300	212	202	203
..... Autres dotations et participations	516.865	79	64	60	76

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	7.508.026	1.157	1.020	1.114	1.175
dont : Produits de fonctionnement réels	7.476.284	1.153	1.007	1.088	1.148
.....dont : Impôts locaux	3.248.412	501	470	468	469
..... Fiscalité reversée par les GFP	270.870	42	119	123	188
..... Autres impôts et taxes	300.742	46	53	70	84
..... Dotation globale de fonctionnement	1.864.525	287	193	182	175
..... Autres dotations et participations	455.541	70	69	70	85

Évolution des produits réels (montant)



Dotation Globale de Fonctionnement

A. Evolution de la DGF au niveau national tous CEPL confondus de 2013 à 2017

Ex	Fiscalité versée aux communes, EPCI et au Département du Finistère (via ACL-SLAM) + projection + 2 % en 2016 et 2017	variation fiscalité versée de N/N-1	DGF : évolution nationale enveloppe globale des communes, EPCI, Région et du Département en Milliards d'€	DGF : évolution enveloppe globale des communes, EPCI, Région et du Département variation N/N-1	DGF perçue par communes, EPCI et Département du Finistère + projection nationale sur 2016 et 2017	Variation N/N-1 DGF perçue par communes, EPCI et Dép du Finistère	Somme du produit Fiscalité et DGF pour les communes, EPCI et département du Finistère	Variation N/N-1 Somme du produit Fiscalité et DGF pour les communes, EPCI et département du Finistère	Part DGF sur Fiscalité dans le Finistère
2013	947 849 791		41,5		507 757 329		1 455 607 120		53,57%
2014	965 546 483	1,87%	40	-3,61%	491 351 468	-3,23%	1 456 897 951	0,09%	50,89%
2015	1 002 565 819	3,83%	36,34	-9,15%	451 616 812	-8,09%	1 454 182 631	-0,19%	45,05%
2016	1 022 617 135	2 %	32,67	-10,10%	406 007 739	-10,10%	1 428 624 875	-1,76%	39,70%
2017	1 043 069 478	2 %	29,01	-11,20%	360 522 942	-11,20%	1 403 592 420	-1,75%	34,56%

Au niveau national, la DGF passe de 41,5 milliards d'€ en 2013 à 29,01 milliards d'€ en 2017 (ce dernier montant reste à confirmer par la prochaine Loi de Finances).

Sur la même période, pour l'ensemble des CEPL du Département du Finistère (Communes, EPCI et Conseil Départemental) la DGF 2013 représente 53,57 % de la fiscalité versée contre seulement 34,56 % en 2017 (ratio prévisionnel). On constate que dès 2015 (- 0,19%), la baisse de DGF n'est plus compensée par la hausse de la fiscalité.

B. La DGF des communes de 2013 à 2015

La DGF repose sur trois principales composantes :

La dotation forfaitaire des communes qui atteint 12,269 milliards d'€ en 2015 dont les deux principaux éléments sont **une dotation de base** qui varie depuis 2011 entre 64,46€ et 128,93€ par habitant en fonction de la taille des communes et **un complément de garantie** établi pour ne pas pénaliser les communes lors du changement de mode de calcul de la DGF en 2004 (le montant 2015 peut être écrêté dans certains cas par rapport à celui de 2014). Cette dotation est prise en compte dans le calcul du potentiel financier.

Depuis 2014, la dotation forfaitaire fait l'objet d'une minoration au titre de la contribution des communes au redressement des finances publiques. Conformément à l'article L. 2334-7-3 du CGCT, les communes contribuent à hauteur de 1 450 millions d'€ en 2015.

La dotation de solidarité rurale (DSR) s'élève en métropole à 1 065 000 000€ pour 2015. Elle repose principalement sur la fraction « Bourg-centre » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants chefs-lieux de canton ou dont la population DGF représente 15 % de la population du canton. Elle est calculée en fonction de la population, de l'effort fiscal et du potentiel financier. Ensuite, la DSR est composée de la fraction péréquation qui est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de la même strate. Le mode de calcul de cette dernière fraction est proche du calcul de la fraction « Bourg-centre ».

La Dotation nationale de Péréquation (DNP) a été allouée en 2015 pour 751 513 000€ en métropole. Les communes éligibles doivent satisfaire cumulativement un potentiel financier par habitant supérieur à 5% au plus à la moyenne de la strate et un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant, pour ne pas voir dans le seul cadre de l'effort fiscal son montant minoré de moitié et/ou bénéficier du mécanisme de garantie. Il existe dans certains cas des conditions d'éligibilité dérogatoires.

	Dotation Forfaitaire au niveau national en Milliards d'€	Contribution au redressement des Finances Publiques Milliards d'€	Dotation de Solidarité rurale au niveau national en Milliards d'€	Dotation de Nationale de Péréquation au niveau national en Milliards d'€	Total DGF des communes	Total DGF des communes évolution N/N-1
2013	13 269 000 000	0	917 569 000	732 000 000	14 918 569 000	
2014	13 081 000 000	-588 000 000	954 446 000	742 149 000	14 189 595 000	-4,89%
2015	12 269 000 000	-1 450 000 000	1 065 000 000	751 513 000	12 635 513 000	-10,95%

La forte baisse constatée en 2014 (- 4,89% par rapport à 2013) puis en 2015 (- 10,95% par rapport à 2014) devrait se confirmer sur 2016 et sur 2017 (1 450 000 000€ de contribution annuelle au redressement des finances publiques). En revanche sur ce dernier exercice, il est prévu un nouveau mode de calcul de la DGF.

Evolution de la DGF de 2013 à 2015 sur la commune de Plouguerneau

Ex	Dotation forfaitaire	Contribution au redressement des Finances Publiques	Dotation de Solidarité rurale	Dotation de Nationale de Péréquation	Total DGF commune	Total DGF évolution N/N-1
2013	1 219 056	0	447 884	289 390	1 956 330	
2014	1 210 692	-51 425	460 716	291 113	1 911 096	-2,31%
2015	1 159 236	-129 893	527 471	307 711	1 864 525	-2,44%

La commune fait partie des 243 communes sur 283 du Département du Finistère qui ont connu une baisse de DGF de 2013 à 2015 en raison de la diminution de l'enveloppe globale de la DGF des communes sur la même période.

Les principaux éléments entrant dans le calcul de la DGF

Ex	population DGF	variation N/N -1 population	effort fiscal	effort fiscal moyen de la strate en 2015	potentiel financier	potentiel financier moyen de la strate en 2015
2013	7682		1,351943		646	
2014	7602	-1,04%	1,318207		674	
2015	7607	0,07%	1,314252	1,159850	673	1067

Le **potentiel financier** prend en compte, pour une commune donnée, l'ensemble de la richesse perçue sur son territoire, en particulier celle tirée de son appartenance à une intercommunalité.

L'**effort fiscal** est l'indicateur de la pression fiscale exercée par les taux d'imposition puisqu'il compare le produit de l'imposition réelle sur le territoire communal au produit calculé à partir des taux moyens nationaux sur le même territoire (bases de la commune x taux moyens nationaux).

Un potentiel financier faible et un effort fiscal élevé contribuent à valoriser la partie péréquation de la DGF d'une commune. En revanche, c'est principalement la population DGF qui majore le montant de la dotation forfaitaire.

Le niveau très faible du potentiel financier par rapport à la moyenne de la strate et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate contribuent à minimiser la diminution de la DGF de la commune de 2013 à 2015. De plus, la commune bénéficie de la fraction bourg centre de la dotation de solidarité rurale.

La progression de la DSR compense partiellement la contribution au redressement des finances publiques. La variation de la DGF communale en 2014 (- 2,31%) et en 2015 (- 2,44%) est nettement moins marquée à la baisse que celle de la moyenne des communes au niveau national (- 4,89 % en 2014 et - 10,95% en 2015).

Ratio DGF 2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Produits de fonctionnement réels	7 476 284	1153	1 007	1 088	1 148
..... Impôts locaux	3 248 412	501	470	468	469
..... Dotation globale de fonctionnement	1 864 525	287	193	182	175
..... Ratio 2015 DGF/ Fiscalité	0,57	0,57	0,41	0,39	0,37

La DGF communale en 2015 représente 287€/hab contre des moyennes inférieures (Finistère : 193€, Bretagne : 182€ et France : 175€). Le nombre très élevé de résidences secondaires (1 088 en 2015) augmente fortement la population DGF (7 607 en 2015 : 1 résidence secondaire = 1 habitant) par rapport à la population INSEE (6 487 en 2015) et majore ainsi la dotation forfaitaire.

Le niveau de la DGF communale par rapport à la fiscalité est nettement supérieur à la strate nationale (57% contre une moyenne nationale 2015 à 37%).

B) La Capacité d'autofinancement

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est à dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement...).

2013	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1.923.260	295	245	246	210
Résultat comptable = A - B = R	1.072.457	164	176	175	137
Produits de fonctionnement réels	6.971.447	1.068	994	1.010	1.129
Charges de fonctionnement réelles	5.614.580	860	780	795	948
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1.356.867	208	214	216	181
Produits de cessions d'immobilisations	10.652	2	9	20	31
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	716.148	110	129	119	102
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	716.148	110	129	124	103

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1.743.292	269	241	248	199
Résultat comptable = A - B = R	940.796	145	172	169	125
Produits de fonctionnement réels	7.476.284	1.153	1.007	1.088	1.148
Charges de fonctionnement réelles	6.247.579	963	795	872	976
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1.228.706	189	212	216	171
Produits de cessions d'immobilisations	19.901	3	12	24	22
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	524.639	81	129	105	83
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	524.639	81	129	115	91

1-L'excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il résulte de la différence entre les encaissements et les décaissements effectifs générés par l'activité de gestion courante. Il se situe en amont des opérations financières, il est donc neutre vis-à-vis de la politique de financement et d'endettement.

Il n'est pas non plus influencé par les opérations à caractère exceptionnel comme les cessions d'immeubles par exemple. Enfin, il ne tient pas compte des normes et conventions comptables (provisions et amortissements).

L'excédent brut de fonctionnement est donc considéré comme l'indicateur de la maîtrise par la commune de ses missions de service public.

Cet indicateur diminue nettement sur la période étudiée en passant de 1 923 260€ à 1 743 292€. Les produits de fonctionnement liés à l'EBF augmentent mais les charges de même nature connaissent une plus forte progression.

Cependant, la commune maîtrise plus que les strates de référence ses opérations de gestion courante en fin d'analyse (269€/hab en 2015 contre 199€ pour la strate nationale).

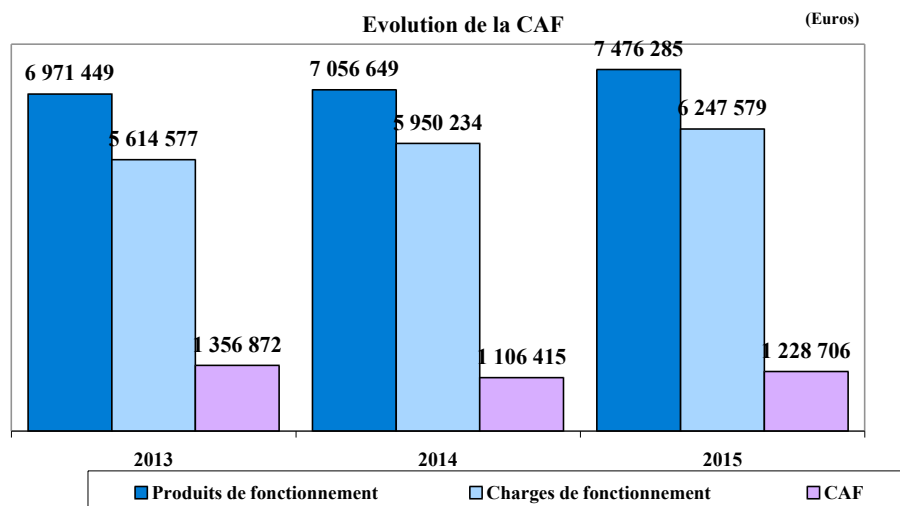
2 -La capacité d'autofinancement brute

CAF BRUTE = EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT + produits réels financiers et exceptionnels – charges réelles financières et exceptionnelles

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) précise dans quelles conditions la gestion courante de l'exercice, précédemment mesurée par l'Excédent Brut de Fonctionnement, se trouve en mesure de couvrir les besoins financiers nés des politiques de financement et d'endettement en incorporant les résultats financiers et une partie des charges et produits exceptionnels dont les subventions d'équilibre.

La capacité d'autofinancement brute diminue de 2013 (1 356 872€) à 2015 (1 228 706€). Sur ce dernier exercice, la CAF Brute (189€/hab) se situe au-dessous des strates départementale (212€/hab) et régionale (216€/hab) mais elle est supérieure à la moyenne nationale (171€/hab).

L'écart en € par habitant entre ce ratio et l'EBF se dégrade en raison de charges financières moins maîtrisées, représentant 82€ par habitant contre une moyenne nationale à 57€.



3-La capacité d'autofinancement nette

CAF Nette = CAF Brute - remboursement en capital de la dette + refinancements éventuels

La capacité d'autofinancement nette permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les dépenses obligatoires que sont les remboursements de dettes en capital.

Un montant négatif indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement. Elle ne dispose généralement que du recours à l'emprunt pour se désendetter.

Elle diminue significativement passant de 716 148€ en 2013 à 524 639€ en 2015. Elle est en dessous des moyennes de la strate de référence en 2015 (81€ pour la commune contre 91€ pour la moyenne nationale).

Le remboursement de dettes bancaires (109€/hab en 2015) pèse fortement sur l'autofinancement net (moyenne nationale comparable : 88€).

La commune dispose d'une capacité propre à investir. Mais la forte annuité de la dette pèse négativement sur l'important excédent dégagé sur les opérations de gestion courante, mesuré par l'excédent brut de fonctionnement.

II) L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

A) Le financement disponible

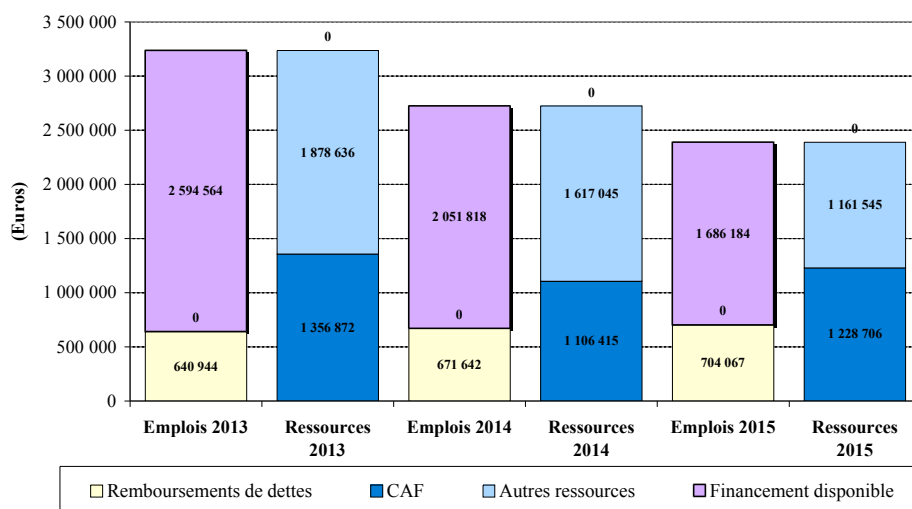
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Une capacité d'autofinancement brute, positive sur la période, a permis à la commune de dégager près de 3 700 000€ sur trois ans. La CAF couvre largement le remboursement de dettes de 2013 à 2015.

Une fois le remboursement de dettes effectué, il reste à la commune une CAF nette positive (CAF - remboursements). En ajoutant à cette somme les recettes d'investissement (dotations, subventions, plus-values de cession), la commune dispose, en 2015, de 1 686 184€ pour ses dépenses d'équipement. Ce montant représente le financement disponible de la commune.

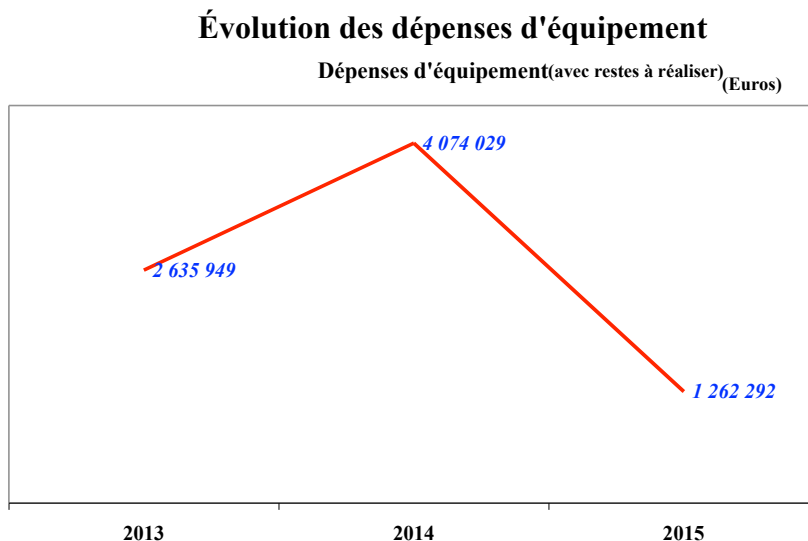
A partir des ressources propres provenant de sa section de fonctionnement et de sa section d'investissement, la commune peut investir plus de 6 330 000€ sur la période triennale.

Formation du financement disponible



B) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement varient fortement sur la période. Rapportées en €/hab, elles représentent 195€/hab en 2015 contre 626€/hab. en 2014.



Les dépenses d'équipement totalisées sur la période 2013-2015 s'élèvent à 1 225/hab pour la commune. Elles se situent nettement au-dessus des moyennes comparables, dont le niveau est inférieur à 1 000€ (963€ pour la moyenne nationale).

En matière d'investissement, la commune mène une politique dynamique et fortement subventionnée sur la période puisque le total des subventions par rapport aux dépenses d'équipement avoisine 35% (438€ / 1 225€) contre 20% pour la strate nationale (194€ / 963€).

C) Le financement des investissements

Malgré une politique d'équipement dynamique, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt sur la période étudiée.

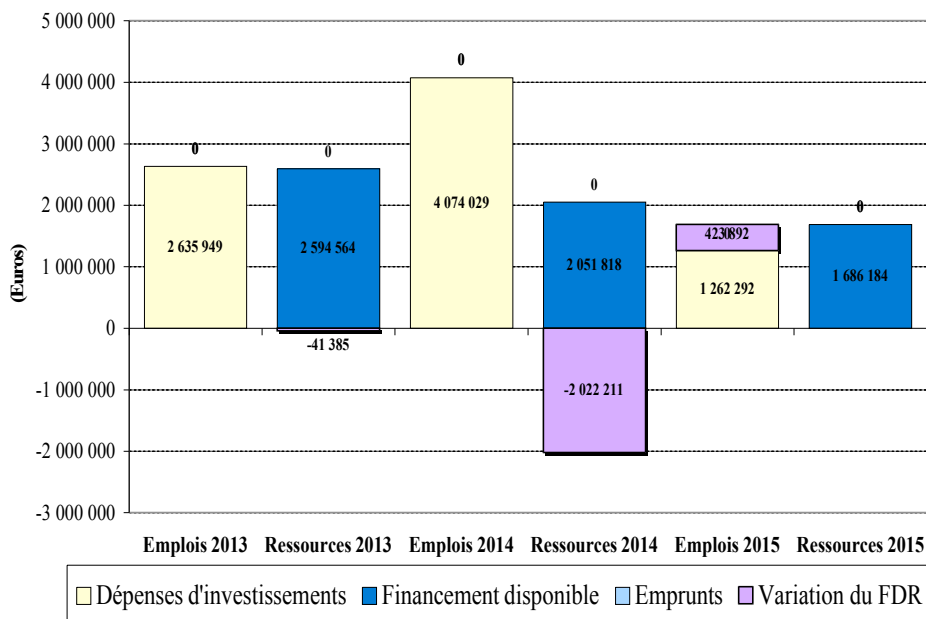
Sur l'exercice 2013, le financement disponible est légèrement inférieur au montant des ressources nécessaires aux dépenses d'équipement de l'année. La commune diminue ses réserves pour un montant s'élevant à - 41 385€.

De même, sur l'exercice 2014, le financement disponible est insuffisant pour financer les emplois. La variation du fonds de roulement est négative, la commune diminue fortement ses réserves pour - 2 022 211€.

Sur 2015, le financement disponible est supérieur au niveau des dépenses d'équipement. La commune augmente ses réserves pour + 423 892€.

Sur la période, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses projets mais elle a diminué ses réserves pour environ - 1 639 000€.

Financement des investissements



III] EQUILIBRE DU BILAN

L'objectif de l'examen du bilan est d'estimer les marges de manœuvre futures pour toutes opérations d'investissement (remboursements de dettes, investissements nouveaux et coûts induits par ses investissements en fonctionnement, emprunts...).

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la commune a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un "actif" (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un "passif", total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes...).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Bilan en 2015	
ACTIF	PASSIF
Immobilisations 52 391 716	Subventions, dotations, réserves 42 812 789
Stocks et créances 197 902	Dettes financières 10 918 104
Trésorerie 2 432 595	Dettes fournisseurs, sociales 1 291 321
	FDR = 1 339 177
	BFR = -1 093 419
	Trésorerie = FDR - BFR = 2 432 595

A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le fonds de roulement est positif en 2013. Il diminue sur 2014 mais augmente sur 2015 où il atteint un montant de + 1 339 176€ comme cela est détaillé précédemment dans le financement des investissements. Un fonds de roulement positif constitue un apport pour la trésorerie. Il se situe à + 206€ par habitant fin 2015 contre + 257€ pour la moyenne nationale. La commune dispose de réserves en fin de période mais inférieures aux moyennes.

B) Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Le Besoin en Fonds de Roulement est négatif de 2013 à 2015 pour atteindre en 2015 un montant de - 1 093 419€. Ce dernier est la résultante de l'exécution des opérations financières du budget principal et des budgets annexes qui puisent ou apportent de la trésorerie.

Les comptes comptabilisant les restes à recouvrer et les restes à payer pèsent également sur le niveau du BFR au 31/12/2015.

Un besoin en fonds de roulement négatif constitue un apport pour la trésorerie.

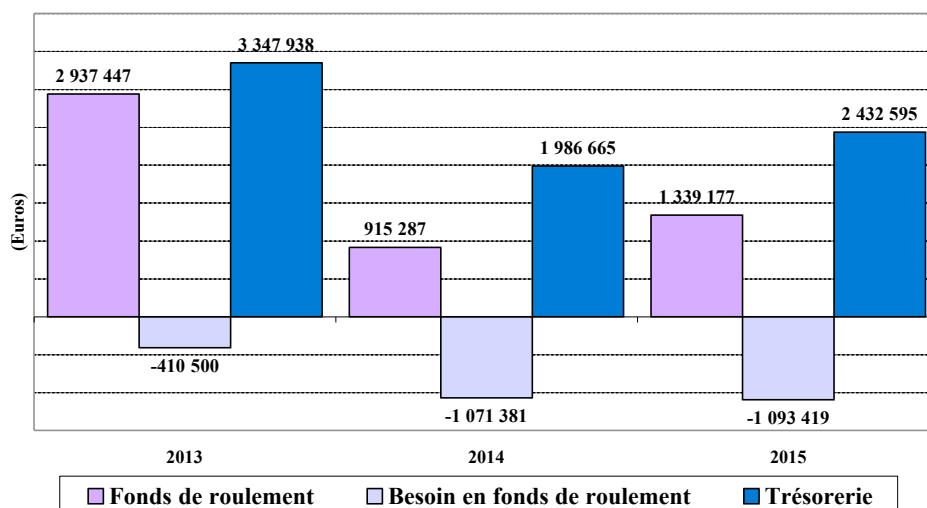
C) La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

La trésorerie est excédentaire en 2015. Avec + 2 432 595€, la commune peut couvrir cinq mois de charges de fonctionnement courant.

Évolution des principaux éléments du bilan

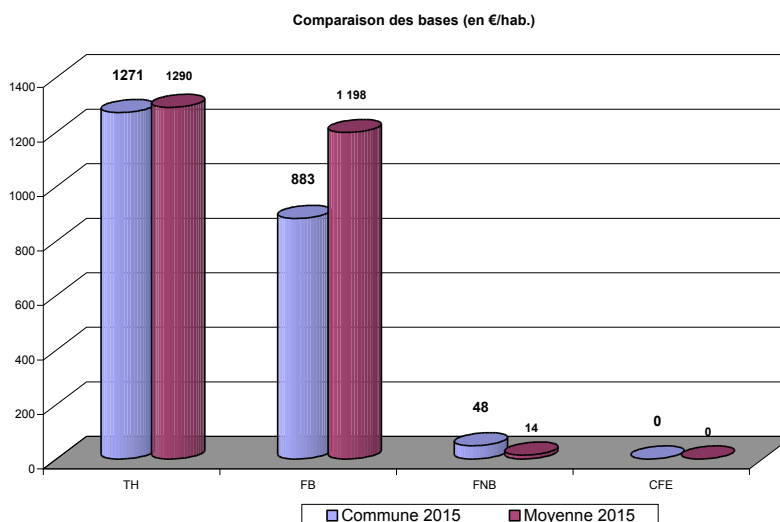


N.B. : L'appréciation de ces différents agrégats est à nuancer. En effet, leur valeur correspond à une situation à un jour fixé (le 31 Décembre de l'année). Elle est susceptible de varier en fonction des flux financiers et du calendrier de mobilisation des emprunts.

IV) MARGES DE MANŒUVRE

Les principales marges de manœuvre d'une collectivité se situent soit au niveau de ses charges de fonctionnement, soit au niveau de ses produits (fiscalité directe locale) soit encore en matière d'endettement.

A) La fiscalité directe locale



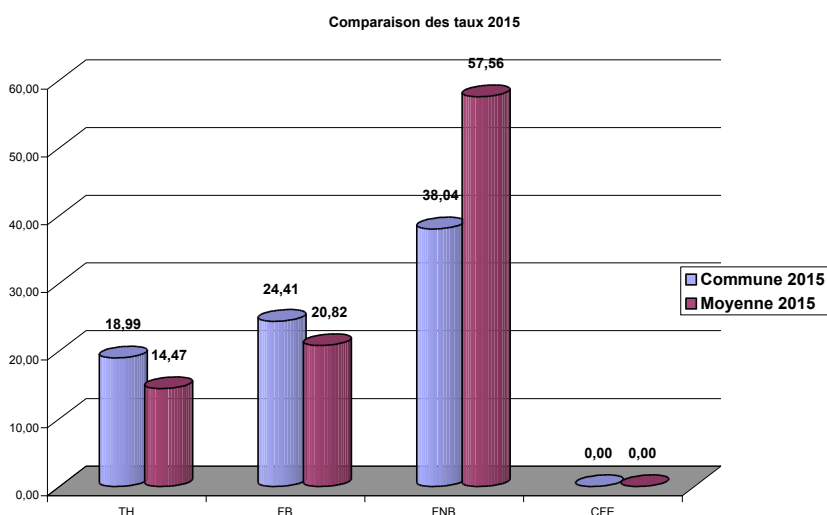
Les bases

1) Les bases TH 2015 sont légèrement inférieures aux moyennes (1 271€/hab contre une moyenne nationale 2015 de 1 290€/hab), en raison d'une valorisation cadastrale 2015 (VLM : valeur locative moyenne) inférieure à la strate nationale et de l'application d'un abattement général à la base de 15% qui réduit la base imposable de chaque redevable en résidence principale. En revanche, le fort nombre de résidences secondaires, dont les bases sont prises en compte dans les moyennes mais pas la population concernée, majore les bases par habitant.

Données économiques 2015	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	4.095 logements			
-> dont part de résidences secondaires	23,6 %	14,0 %	12,7 %	8,3 %
Valeur locative moyenne des locaux d'habitation	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
	2.765	3.337	3.327	3.398
Réductions et majorations de bases décidées, sur délibération, par la commune				
Taxe d'habitation	Taux d'abattement appliqué	Date de la délibération	Montant des bases exonérées sur délibération	
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (cas général) . Taux minimum légal : 10% en métropole et 5% dans les DOM	Taux minimum	Non majoré	0	
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (cas général) . Taux minimum légal : 15% en métropole et 5% dans les DOM			0	
Abattement général à la base	15 %	30/06/80	1.111.702	
Abattement spécial à la base	0 %		0	
Abattement spécial handicapés à la base	10 %	12/09/07	3.878	
Montant total des abattements TH décidés par la commune			1.115.580	

2) De même, les bases de foncier bâti sont inférieures aux moyennes (883€/hab contre 1 198€/hab pour la moyenne nationale 2015). Cet écart plus défavorable que celui constaté sur la TH provient des locaux à caractère professionnel et industriel, qui représentent seulement 7,7% de la base totale du foncier bâti de la commune contre 32,20% pour la moyenne nationale 2015. Ces locaux professionnels pèsent faiblement par rapport aux locaux d'habitation et minorent ainsi la base de foncier bâti par habitant. Seul le foncier bâti dispose de bases à caractère professionnel et industriel.

Données économiques 2015	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Bases communales imposées en foncier bâti	6.017.612			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	91,5 %	75,6 %	70,7 %	63,6 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,7 %	1,9 %	2,0 %	3,8 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,1 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	6,1 %	14,1 %	15,9 %	19,5 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	1,6 %	8,1 %	11,1 %	12,7 %



Les taux

Le taux de TH (18,99% en 2015) est supérieur à la moyenne nationale (14,47%). De même, le taux de foncier bâti 2015 (24,41%) est au-dessus de la strate nationale (20,82%).

En 2015, les impôts locaux représentent un niveau supérieur de 501€/hab pour la commune contre 469€/hab pour la moyenne nationale, principalement en raison de l'apport des résidences secondaires et de taux d'imposition nettement supérieurs.

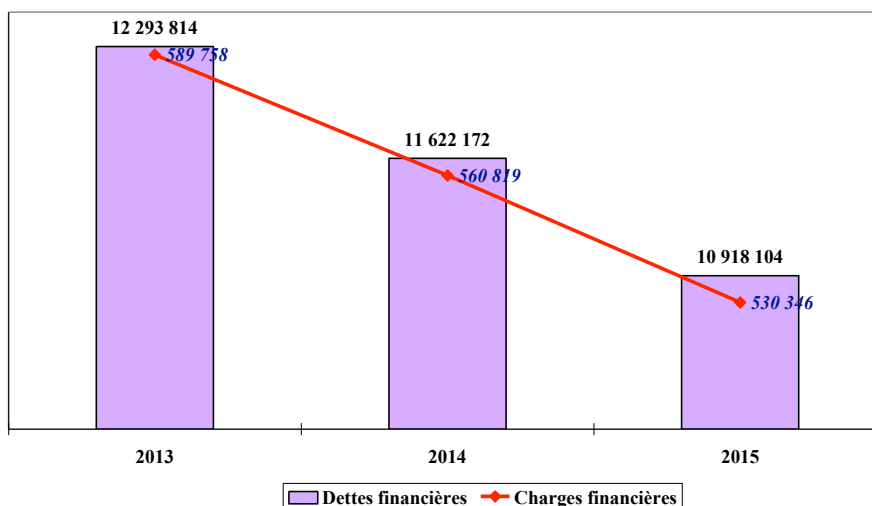
B) Analyse de l'endettement

2015	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	10.918.104	1.683	857	978	862
dont encours des dettes bancaires et assimilées	10.916.714	1.683	837	960	849
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	1.234.413	190	113	145	119
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1.339.176	206	137	164	257

La commune présente un encours de dettes en forte diminution entre 2013 (12 239 814€) et 2015 (10 918 104€), qui résulte d'un remboursement de dettes élevé.

Sur la dernière année, l'encours de dette atteint 1 683€ par habitant contre 1884€ en 2016. Il se situe très largement au-dessus des moyennes départementale (857€/hab), régionale (978€) et nationale (862€/hab).

Évolution de la dette (Montant)



Les ratios

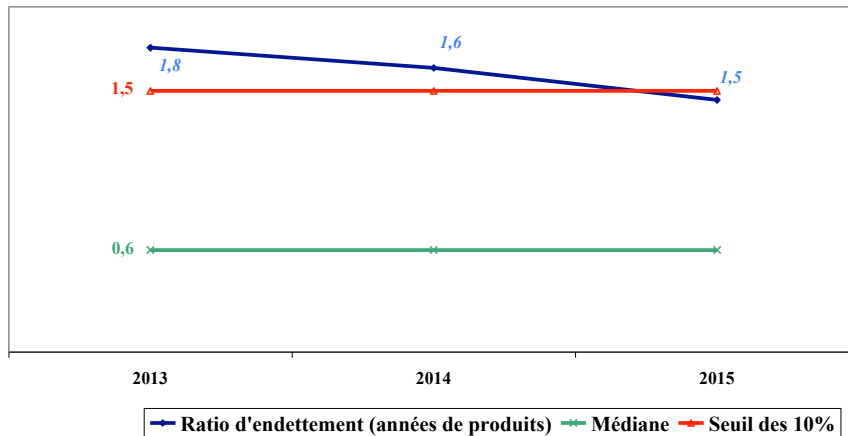
Les ratios « dettes sur produits de fonctionnement réels » et « dettes sur CAF brute » permettent d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes à partir soit de ses produits de fonctionnement, soit de l'excédent dégagé en fonctionnement.

Le ratio « dettes/produits de fonctionnement » mesure le poids de l'endettement et le nombre d'années nécessaire pour le rembourser en y consacrant la totalité des ressources de fonctionnement.

La commune est dans une situation peu favorable avec un ratio à 1,5 année en 2015 qui se situe au-dessus de la médiane (0,6). La dette est remboursée avec environ 18 mois de produits de fonctionnement contre 7 mois pour la médiane des communes.

Ratio d'endettement

Nombre d'années de produits nécessaire au remboursement de la dette



Le ratio « encours dettes/CAF Brute » détermine le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement du stock de dette. Il est très important, car il détermine la capacité de désendettement de la Commune.

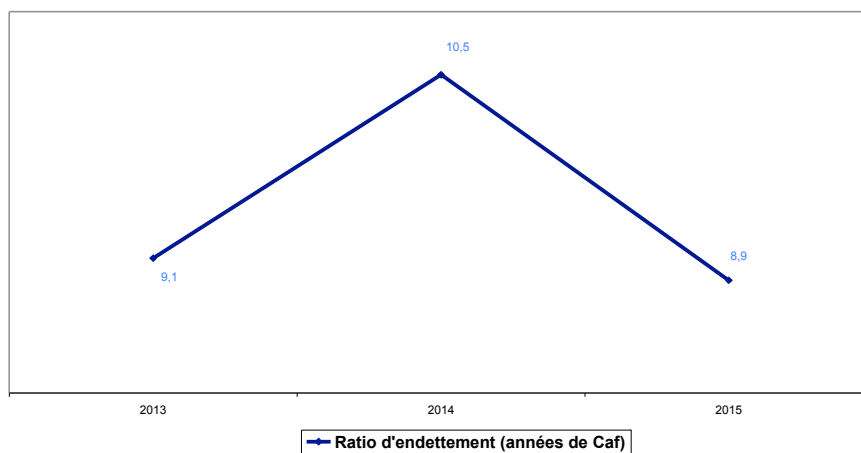
À l'issue de l'année 2015, ce ratio s'élève à 8,9 années pour la commune. Il se situe à un niveau nettement supérieur à la médiane des communes qui est de 2,5 années de CAF brute. Au-delà de 7 ans, il peut être considéré comme excessif.

Le remboursement de la dette communale sera long, en raison principalement d'une dette élevée.

Ratio 2015 : 10 918 104€ d'endettement divisé par 1 228 706€ de CAF brute soit 8,9 années.

Ratio d'endettement

Nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette



LEXIQUE

Actif

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

Réel

En analyse financière, la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.